

PARQUET GENERAL

Luxembourg, le 27 mars 2026

Plateau du St-Esprit
L-2080 Luxembourg

Notice n° 891/14/XD

AVIS JUDICIAIRE

Il est porté à la connaissance de Monsieur **WARIO WAKO Ibrahim, né le 1^{er} janvier 1990**, sans domicile ni résidence connus, qu'il fait l'objet d'un arrêt rendu le 2 mars 2021 par la chambre correctionnelle de la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg, portant le numéro 58/21 V. et déclarant l'appel au pénal d'Ibrahim WARIO WAKO non-fondé dans le cadre du dossier inscrit sous le numéro de notice 891/14/XD.

Le présent avis fait courir le délai des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de sa publication. Le délai d'opposition contre un arrêt par défaut est de quinze jours.

L'acte en question peut être retiré au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, L-2080 Luxembourg, bâtiment CR, bureau 4.05 au 4^e étage.

Pour le Procureur général d'Etat,
L'avocat général
Anita LECUIT